

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 21 novembre 2016.

PROCÈS-VERBAL de la 352e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

EST ABSENT : Le conseiller M. Bernard Gauthier.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-549
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE l'ordre du jour de la 352e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout des sujets suivants à la rubrique **Questions diverses**:

1. Résolution du conseil autorisant l'imposition d'une suspension sans solde de cinq jours à l'employé 02063, en relation avec des événements survenus au cours des mois d'octobre et novembre 2016.
2. Résolution du conseil selon laquelle la Ville s'engage à supporter la MRC de La Vallée-de-l'Or dans la présentation de la Finale provinciale des Jeux du Québec à l'hiver 2019.
3. Résolution du conseil acceptant l'acquiescement partiel à jugement intervenu dans le dossier *Ville de Val-d'Or c. Les Œufs d'Or inc.*

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-550
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le procès-verbal de la 351e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 17 octobre 2016, à 20 h 04, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé avec le remplacement du mot « *imposée* » par le mot « *signifiée* » au dernier paragraphe de la résolution 2016-543.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard la veille de la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-551

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le vendredi 28 octobre 2016, à 12 h 15, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Explications par le maire sur le projet de règlement 2016-39 et consultation des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement 2016-39 vise à amender les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le règlement 2014-13 adoptant le plan d'urbanisme, dans le but d'abroger la zone 600-Ha, de modifier les limites des zones 359-P, 601-P, 603-Rec et 657-1a, de créer les nouvelles zones 394-Ha, 395-Rec, 396-Ha, 397-Rec, 398-Ha, 399-Rec et 600-Hc et d'établir les usages qui seront autorisés dans ces nouvelles zones ainsi que les normes d'implantation qui leur seront applicables.

L'objet de ce règlement consiste à modifier le zonage actuel du secteur situé approximativement au nord, au nord-est et à l'est de la rue Bacon, entre le lac Blouin et le lac Stabell, afin d'y concrétiser le potentiel de développement résidentiel, en créant des zones de résidences de type unifamiliale isolée, jumelée et bifamiliale, ainsi que des parcs.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8e jour suivant la date de publication de l'avis public;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à recevoir l'approbation des personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 2016-552

Adoption du règlement
2016-40.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2016-40, amendant le règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or dans le but de modifier son article 8.1, soit et adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-553

Autorisation de signature d'un acte de servitude de tolérance en faveur de Louis Pruneau relativement à des empiètements sur la 7e Rue de l'immeuble situé au 3145, 7e Rue – lot 2 298 495, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de tolérance en faveur de M. Louis Pruneau relativement à des empiètements sur le lot 2 300 613 du cadastre du Québec (7e Rue) de la résidence érigée sur le lot 2 298 495 du cadastre du Québec, et de certaines de ses composantes, correspondant à la propriété située au 3145, 7e Rue.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-554

Autorisation de signature d'une entente de publicité et de commandite avec Gestion Gilles St-Michel inc. concernant la scène du parc Albert-Dumais.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire, M. Pierre Corbeil, ou son représentant légal, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de publicité et de commandite à intervenir entre cette dernière et Gestion Gilles St-Michel inc. (Magasin associé Canadian Tire no 114), concernant la scène du parc Albert-Dumais, d'une durée de 10 ans débutant le 1er janvier 2017.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville.

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville.

« Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, je dépose aujourd'hui, à quelques semaines seulement de la présentation du budget 2017, le rapport sur la situation financière de la Ville de Val-d'Or.

Dans le rapport que je vous présente aujourd'hui, j'aborderai les éléments suivants :

- les derniers états financiers vérifiés pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 et le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017;
- le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;
- les indications préliminaires sur les états financiers au 31 décembre 2016;
- la rémunération du maire et des conseillers pour l'année 2016;
- les orientations générales du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations.

EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

Le rapport vérifié de l'année 2015 portant sur les états financiers de la Ville de Val-d'Or, a été déposé à l'occasion d'une assemblée publique du conseil municipal tenue le 18 avril 2016. La vérification fut faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, mandatée par le conseil municipal, laquelle a émis un rapport avec réserve sur la situation financière de la Ville.

Nous avons enregistré en 2015 un surplus d'opérations totalisant 1 356 523 \$. Cet excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Activités financières Exercice terminé le 31 décembre 2015

Revenus

Taxes	39 282 775 \$
Paiement tenant lieu de taxes	1 735 081 \$
Autres revenus de sources locales	6 375 446 \$
Transferts	2 699 961 \$
	50 093 263 \$

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	7 120 414 \$
Sécurité publique	6 561 439 \$
Transport	10 706 203 \$
Hygiène du milieu	6 166 063 \$
Santé et bien-être	266 315 \$
Aménagement, urbanisme, développement	1 896 903 \$
Sports et plein air	4 495 166 \$
Art et culture	3 035 712 \$
Frais de financement	1 331 111 \$
	41 579 326 \$

Autres activités financières	10 853 892 \$
-------------------------------------	----------------------

Surplus (déficit) des activités financières avant affectations	(2 339 955 \$)
---	-----------------------

Affectations	3 696 478 \$
---------------------	---------------------

Surplus (déficit) de l'exercice	1 356 523 \$
--	---------------------

Selon les vérificateurs externes, ces états nous permettent d'avoir un portrait réaliste des finances de la municipalité et illustrent les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation pour l'exercice financier terminé à cette date, suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Au cours de l'année 2015, des travaux totalisant 9 609 011 \$ furent réalisés.

La construction de la nouvelle caserne fut amorcée en juin 2015 et a représenté un important chantier pour la Ville de Val-d'Or. Inauguré en septembre 2016, ce projet représente un ajout essentiel à la sécurité des citoyens.

L'ancien chalet de ski de fond fut déménagé et rénové pour devenir le Pavillon Kiwanis-Lemieux. Il accueille depuis décembre 2015 les visiteurs de plus en plus nombreux de la Forêt récréative dont les patineurs du Sentier Agnico Eagle. Ce sentier a d'ailleurs été asphalté et relié au réseau cyclable municipal pour une utilisation à l'année.

Parmi les interventions sur le réseau routier, nous avons complété en 2015 la réfection du Sentier des Fougères. La surface et les bordures sur le boulevard Sabourin, entre la rue des Pins et le boulevard Forest, furent refaites amorçant ainsi le rajeunissement de ce secteur.

Mentionnons également la construction d'un nouveau poste de surpression dans le parc aéroportuaire afin de fournir le débit d'eau requis dans ce secteur en plein développement. Nous avons aussi implanté trois bornes de recharge pour véhicules électriques dont une à recharge rapide marquant ainsi notre participation à l'électrification des transports.

Enfin, l'année 2015 fut marquée par le début de la transformation majeure de deux parcs afin de doter Val-d'Or de nouvelles infrastructures. Celles-ci furent fonctionnelles en 2016. Le parc Lemoine a accueilli le premier parc à jeux d'eau de Val-d'Or ainsi qu'une nouvelle aire de jeux et un pavillon de service. Le parc Pierret s'est métamorphosé en place publique pour recevoir entre autres les activités du Marché public de la Vallée-de-l'Or. Ces lieux de rencontres sont rapidement devenus des lieux privilégiés pour la population et les visiteurs.

SUIVI DE LA DETTE

La dette nette de la Ville de Val-d'Or s'établit, à la fin de 2015, à 43 206 690 \$ en baisse de 1 806 648 \$ comparativement à l'année précédente. De plus, la Ville doit présenter dans ses états financiers sa quote-part de la dette à long terme dans la MRC de La Vallée-de-l'Or qui se situe à 9 113 888 \$ au 31 décembre 2015. Donc la dette totale incluant part dans la MRC est de 52 320 578 \$.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS **2016-2017-2018**

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations (PTI) établit nos priorités d'investissement sur une période de trois ans. Ce PTI, débutant en 2016, a été adopté par le conseil municipal le 21 décembre 2015, lors de la présentation du budget 2016. Les dépenses d'immobilisations prévues s'élevaient à 15 441 000 \$ pour 2016, à 12 899 000 \$ pour 2017 et à 14 296 000 \$ pour 2018, totalisant la somme de 42 636 000\$.

Les sommes prévues en 2017 et 2018 seront réévaluées lors de la prochaine étude budgétaire afin d'intégrer les nouveaux besoins qui se sont manifestés au cours de la dernière année.

Nous retrouvons parmi les réalisations 2016 les travaux de prolongement de la rue Self et du boulevard des Pins. Ces deux artères se rejoignent afin d'apporter une meilleure fluidité à la circulation dans ce secteur qui a accueilli l'agrandissement du Centre de formation professionnelle Val-d'Or de la CSOB. Cette meilleure fluidité se remarquera jusqu'au boulevard Forest.

Afin de poursuivre l'amélioration de nos artères importantes, la surface et les bordures sur une partie du boulevard Forest ainsi que sur la 3^e Avenue, entre les rues de l'Escale et Germain, furent refaites. La 9^e Rue et la 14^e Rue, dans le secteur de l'école Le Transit, furent également refaites avec l'ajout de trottoirs. Nous avons procédé au pavage du Domaine des Cormorans et de la rue Lafleur et nous avons complété les travaux entrepris en 2015 sur la rue Jules-Brisebois et le chemin du Lac.

Nous avons procédé à un changement d'aménagement et à l'ajout d'un feu de circulation, au coin de la rue des Panneaux, sur le boulevard Jean-Jacques-Cossette. Ce tronçon est passé de quatre à trois voies incluant, au centre, une voie de virage à gauche dans les deux sens. De plus, un nouveau sentier cyclable longe maintenant cette voie. Ces interventions avaient pour but d'améliorer la sécurité des usagers dans ce secteur en permettant notamment d'intégrer de façon plus sécuritaire la circulation sur le boulevard.

La construction d'un système d'assainissement des eaux usées dans la zone urbaine du secteur Val-Senneville fut un projet important en 2016. Une cinquantaine de résidences sont concernées par les travaux qui se dérouleront en deux phases. Ces travaux sont nécessaires pour se conformer aux nouvelles normes sur l'assainissement des eaux usées. Dans cette optique, des travaux sont également en cours à l'usine d'épuration de l'Île Siscoe pour la déphosphatation des eaux usées avant le rejet dans les cours d'eau.

Mentionnons également les importants maillages d'aqueduc sur le boulevard Forest et la rue Curé-Roy venant ainsi améliorer les services et la protection incendie. De plus, nous avons effectué le prolongement du réseau d'égout pluvial en face de l'hôpital.

Dès la fin de la saison de la plage, nous avons entrepris la construction d'un pavillon de service à la plage municipale Rotary. Le nouveau bâtiment accueillera les visiteurs dès l'été 2017.

L'aménagement d'un parc urbain sur la 3^e Avenue, sur le terrain légué à la Ville par monsieur Albert Dumais, fut aussi débuté à l'été 2016. On peut présentement percevoir l'évolution des travaux. Cet espace contribuera grandement à l'embellissement du centre-ville et par le fait même, à la qualité de vie des citoyens.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS **AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Les données dont nous disposons sur nos activités financières au 31 octobre 2016 indiquent que le présent exercice financier devrait, cette année, se conclure par un excédent des revenus sur les dépenses, tout comme l'an dernier.

LE TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que soit divulgué dans le présent rapport, le salaire versé aux élus. Les revenus déclarés ci-dessous incluent toute rémunération et toute allocation de dépenses versées aux membres du conseil municipal par la municipalité, par un organisme mandataire de la municipalité ou par un organisme supra municipal.

Les membres du conseil ont reçu ou recevront, en 2016, les rémunérations et allocations ci-dessous énumérées :

Maire	Rémunération	88 321 \$
	Allocation de dépenses	8 722 \$
		<hr/> 97 043 \$
Préfet	Rémunération	14 989 \$
	Allocation de dépenses	7 494 \$
		<hr/> 22 483 \$
Conseiller	Rémunération	13 504 \$
	Allocation de dépenses	6 752 \$
		<hr/> 20 256 \$
Conseiller à la MRC	Rémunération	2 522 \$
	Allocation de dépenses	1 261 \$
		<hr/> 3 783 \$
Maire suppléant	Rémunération	20 035 \$
	Allocation de dépenses	10 018 \$
		<hr/> 30 053 \$

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis la dernière assemblée du conseil municipal au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière de la municipalité. Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017 ET PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2017-2018-2019

Nous sommes présentement à l'œuvre pour la préparation du budget 2017 et du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019. Au niveau des dépenses en immobilisations, la Ville poursuivra le déploiement de ses services tout en s'assurant de la pérennité des infrastructures existantes.

Parmi les projets confirmés en 2017, nous retrouvons la réfection de la 5^e Rue entre la 5^e Avenue et la 2^e Avenue qui permettra de faire des travaux pour soulager le réseau d'égout pluvial du centre-ville.

Dans le cadre des travaux nécessaires pour répondre aux nouvelles normes provinciales sur l'assainissement des eaux, nous amorcerons des travaux à Dubuisson. Nous poursuivrons les études pour procéder à la déphosphatation des eaux usées à l'usine principale de Val-d'Or. Ce projet nécessitera dans le futur des investissements de l'ordre de 6 M\$.

Du côté du secteur de Sullivan, nous souhaitons entreprendre les travaux pour l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc afin de mieux desservir le secteur urbain de Sullivan, incluant l'Île Siscoe. Ce projet requiert de nombreuses autorisations. Des travaux importants à la station de pompage des eaux usées, située sur la rue Charland à Sullivan, sont essentiels afin de s'ajuster au développement résidentiel de ce secteur.

À Dubuisson, nous procéderons à la réfection de la voirie et du pavage sur les rues Beaubois, des Lilas et Sorbiers.

Enfin, nous maintenons le cap pour la construction d'un carrefour giratoire sur la route 117, à l'entrée ouest de Val-d'Or, en 2017. Comme ce projet nécessite la collaboration du ministère des Transports, je vous assure que nous ferons les représentations nécessaires pour y arriver.

CONCLUSION

En conclusion, les résultats obtenus pour l'année 2015 démontrent que la situation financière de la Ville de Val-d'Or est en équilibre. À cet égard, je souhaite souligner l'excellent travail de l'administration municipale et des membres du conseil municipal. Les défis financiers étant bien présents, nous nous devons de poursuivre la saine et rigoureuse gestion de la Ville de Val-d'Or.

Enfin, j'invite toutes les personnes intéressées à se joindre à nous lors du dépôt du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, à l'occasion d'une assemblée spéciale qui aura lieu le lundi 19 décembre prochain après l'assemblée ordinaire, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Au plaisir de vous y rencontrer. »

RÉSOLUTION 2016-555

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la liste des comptes payés (4 698 330,12 \$) et à payer (539 360,21 \$) pour le mois de septembre 2016, totalisant 5 237 690,33 \$ (certificat de crédits suffisants no 127), soit et est approuvée telle que déposée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-556

Ratification de la délégation de Paul-Antoine Martel à la *Grande rencontre provinciale* du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, à La Tuque, le 27 octobre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville ratifie la délégation de M. Paul-Antoine Martel, animateur à la vie rurale et communautaire, à la *Grande rencontre provinciale* organisée par le Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, réunissant des représentants des Centres d'amitié autochtones, des municipalités, des Premières Nations et des gouvernements provincial et fédéral, tenue à La Tuque le 27 octobre dernier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-557

Délégation de Marc Lafortune, au symposium annuel de l'Association des responsables aquatiques du Québec, à Montréal, les 16 et 17 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Marc Lafortune, responsable aquatique, soit et est délégué au symposium annuel de l'Association des responsables aquatiques du Québec, lequel aura lieu à Montréal, les 16 et 17 novembre 2016.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-558

Délégation de Steve Toulouse, à une rencontre des gestionnaires d'arénas avec la Ligue de hockey junior majeur du Québec, à Longueuil, le 24 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Steve Toulouse, régisseur des arénas, soit et est délégué à une rencontre des gestionnaires d'arénas avec la Ligue de hockey junior majeur du Québec à Longueuil, le 24 novembre prochain, afin de revoir les procédures et règlements (cahier des charges) pour chacune des équipes de la ligue évoluant dans le circuit Courteau.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-559

Ratification de la délégation du maire à une réunion du *Comité sur la forêt* de l'UMQ, à Québec le 4 novembre 2016, et délégation à la *Conférence municipale sur l'avenir du transport aérien en région*, à Lévis le 1er décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE la délégation du maire, M. Pierre Corbeil, à la réunion du Comité sur la forêt, présentée par l'Union des municipalités du Québec, tenue à Québec le 4 novembre dernier, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE le maire, M. Pierre Corbeil, soit et est délégué à la *Conférence municipale sur l'avenir du transport aérien en région*, laquelle aura lieu au Centre des congrès et d'expositions de Lévis le 1er décembre prochain.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-560

Délégation du maire et de la directrice générale à une réunion du *Caucus des cités régionales* de l'UMQ, à Thetford Mines, le 2 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le maire, M. Pierre Corbeil, et la directrice générale, Me Sophie Gareau, soient et sont délégués à une réunion du *Caucus des cités régionales* de l'Union des municipalités du Québec, laquelle aura lieu le 2 décembre 2016, à Thetford Mines.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture de matériel pour le réseau d'éclairage de rues;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les trois entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Lumen div. de Sonepar Canada inc.	13 302,61 \$
Westburne Électrique, division de Rexel Canada inc.	13 808,50 \$
Wesco Distribution Canada LP	14 110,31 \$

ATTENDU QUE, toutes ces soumissions étant conformes, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Lumen, division de Sonepar Canada inc., pour un montant de 13 302,61 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2016-561

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériel pour le réseau d'éclairage de rues, et octroi du contrat à Lumen, division de Sonepar Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériel pour le réseau d'éclairage de rues soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Lumen, division de Sonepar Canada inc., pour un montant de 13 302,61 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-562

Octroi du contrat relatif au remplacement des réservoirs de diesel alimentant la génératrice du puits auxiliaire d'eau potable à J. & R. Dumas inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le contrat relatif au remplacement des réservoirs principal et d'appoint alimentant la génératrice du puits auxiliaire d'eau potable, soit et est octroyé à J. & R. Dumas inc., pour un montant de 17 500 \$ excluant les taxes, et incluant le matériel et les travaux mentionnés dans son estimation datée du 17 octobre 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-563

Octroi du contrat relatif à la fourniture de décorations de Noël extérieures pour la caserne des pompiers à Leblanc Illuminations-Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le contrat relatif à la fourniture de décorations de Noël extérieures pour la caserne de pompiers soit et est octroyé à Leblanc Illuminations-Canada inc. pour un montant de 19 433,10 \$ incluant les taxes mais excluant les frais de transport, aux conditions mentionnées dans sa soumission n° 01594, datée du 21 octobre 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture de services professionnels d'analyse de l'eau potable et des eaux usées sur l'ensemble de son territoire pour l'année 2017;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	ANALYSES 2017		
	EAU POTABLE (SANS TAXES)	EAUX USÉES (SANS TAXES)	TOTAL (INCLUANT LES TAXES)
Multilab Direct	16 387,40 \$	6 665,60 \$	26 505,19 \$
Exova Canada inc.	17 427,70 \$	7 302,20 \$	28 433,20 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Multilab Direct, pour un montant total de 26 505,19 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2016-564

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'analyse de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2017 et octroi du contrat à Multilab Direct.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'analyse de l'eau potable et des eaux usées pour l'année 2017, soit et est ratifiée à toute fin de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Multilab Direct, le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 26 505,19 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Le maire déclare que des demandes de dérogation mineure seront abordées au point suivant et que si une personne est présente pour faire valoir son point de vue concernant l'une des demandes de dérogation mineure inscrites à l'ordre du jour, elle est invitée à se lever immédiatement, à s'identifier et à préciser pour quelle adresse elle souhaite se faire entendre.

Aucune des personnes présentes ne répond à cette invitation.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Mme Sylvie Boisvert et M. Sylvain Hélie concernant le lot 2 550 046 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 1974, rue Morin;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure consiste à fixer à 0,75 mètre plutôt qu'à 1,50 mètre l'éloignement minimal devant être respecté entre un solarium projeté et la piscine existante sur la propriété ci-dessus désignée;

ATTENDU QUE cette demande, si elle était acceptée, affecterait le 2e paragraphe de l'alinéa B de l'article 7.2.1.3.5 du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 180-2371 et pour les raisons qui y sont exprimées, recommande le refus de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'avis exprimé par le comité consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2016-565

Refus d'une demande de dérogation mineure présentée par Sylvie Boisvert et Sylvain Hélie concernant la propriété située au 1974, rue Morin, lot 2 250 046, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville refuse la demande de dérogation mineure présentée par Mme Sylvie Boisvert et M. Sylvain Hélie, et maintient la norme applicable présentement en vigueur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Mme Josiane Tanguay et M. Christian Martel concernant le lot 2 550 949 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 87, rue Thibault;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à fixer à :

- 0,65 mètre plutôt qu'à 0,75 mètre l'éloignement minimal devant être respecté entre la remise et la ligne latérale nord du terrain;
- 31,5 mètres carrés plutôt qu'à 31 mètres carrés la superficie au sol maximale autorisée de la remise existante;
- 2,6 mètres plutôt qu'à 2,5 mètres l'empiètement maximal autorisé du perron dans la cour avant;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure affecterait respectivement le 1er sous-paragraphe du 2e paragraphe de l'alinéa C de l'article 7.2.1.2.7 du règlement de zonage 2014-14, le 1er sous-paragraphe du 1er paragraphe de l'alinéa C de son article 7.2.1.3.3 ainsi que le 8e paragraphe du 1er alinéa de son article 9.1;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 180-2372 et pour les raisons qui y sont exprimées, recommande l'acceptation de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2016-566

Acceptation d'une demande de dérogation mineure présentée par Josiane Tanguay et Christian Martel concernant la propriété située au 87, rue Thibault, lot 2 250 949, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville acquiesce à la demande de dérogation mineure présentée par Mme Josiane Tanguay et M. Christian Martel concernant le lot 2 550 949 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 87, rue Thibault, et fixe à:

- 0,65 mètre plutôt qu'à 0,75 mètre l'éloignement minimal devant être respecté entre la remise et la ligne latérale nord du terrain;
- 31,5 mètres carrés plutôt qu'à 31 mètres carrés la superficie au sol maximale autorisée de la remise existante;

- 2,6 mètres plutôt qu'à 2,5 mètres l'empiètement maximal autorisé du perron dans la cour avant.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2016-495, le conseil de ville approuvait la 4e version du plan-projet de lotissement du *Domaine des Deux-Lacs*, situé approximativement au nord, au nord-est et à l'est de la rue Bacon, entre le lac Blouin et le lac Stabell;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite aménager une butte visant à réduire les nuisances sonores sur une lisière de terrain de 15 mètres de largeur appartenant à la Ville, située à l'extrémité nord du lot 4 720 558 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce lot est affecté d'une servitude limitant fortement son utilisation sous la ligne de transport d'électricité;

ATTENDU QUE le promoteur a convenu avec les clubs de quad et de motoneige de relocaliser leur sentier afin de minimiser l'impact des nuisances sonores;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une butte à l'extrémité nord du lot 4 720 558 limiterait encore davantage ces nuisances ainsi que celles produites par la circulation sur la route 117;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 180-2375, le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé en faveur de l'acceptation de cette demande, conditionnellement à ce qu'une étude de caractérisation des sols employés à cette fin soit réalisée au préalable et que le promoteur s'engage à n'utiliser que des matériaux exempts de toute forme de pollution;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2016-567

Autorisation d'aménager une butte à l'extrémité sud-ouest du développement *Domaine des Deux-Lacs*, sur une bande de terrain propriété de la Ville située à l'extrémité nord du lot 4 720 558, C.Q., dans le but de réduire les nuisances sonores.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise 9327-7267 Québec inc. à aménager une butte à la limite sud-ouest de son projet de développement *Domaine des Deux-Lacs*, sur une bande de terrain de 15 mètres de largeur appartenant à la Ville, située à l'extrémité nord du lot 4 720 558 du cadastre du Québec, dans le but de diminuer l'impact des nuisances sonores générées par la circulation sur la route 117 et celle des sentiers de motoneige et de quad localisés à proximité.

QUE cette autorisation est toutefois conditionnelle à la réalisation d'une étude de caractérisation des sols qui seront employés aux fins de l'aménagement de cette butte, ainsi qu'à l'engagement du promoteur de n'utiliser que des matériaux exempts de toute forme de pollution.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE M. Jacques Lefebvre est propriétaire en titre des lots 4 581 443, 4 719 917 et 4 719 923 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 188, chemin du Pont-Champagne;

ATTENDU QUE M. Jacques Lefebvre habite cette propriété construite en 1940, soit avant l'entrée en vigueur du décret identifiant l'Abitibi-Témiscamingue comme étant une région agricole, adopté le 13 juin 1980;

ATTENDU QUE des bâtiments agricoles ont été construits sur cette propriété il y a plusieurs années;

ATTENDU QUE la propriété du demandeur est d'une superficie de 68,1 hectares;

ATTENDU QUE la terre en question est exploitée à des fins agricoles et que le demandeur désire y opérer une ferme agrotouristique offrant des visites au public;

ATTENDU QUE les usages autres qu'agricoles, soit la résidence et la ferme agrotouristique, occuperaient une superficie d'environ 3,6 hectares;

ATTENDU QUE le demandeur possède environ 25 espèces, dont des chevaux, des chevaux miniatures, des ânes miniatures, des alpagas, des émeus, des chèvres pygmées, des moutons, des volailles;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite introduire dans son cheptel certains animaux exotiques tels des zèbres, des lémmings, des wallabys, etc.;

ATTENDU QUE le demandeur offre ses services, entre autres, pour des sorties scolaires et familiales;

ATTENDU QUE la présente demande vise à familiariser les gens avec certains animaux de la ferme, valorisant ainsi l'agriculture;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a déjà émis des décisions favorables pour des demandes similaires;

ATTENDU QUE ce genre d'usage ne peut être autorisé qu'en zone agricole;

ATTENDU QUE le fait de donner droit à la présente n'entraînera aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture;

ATTENDU QUE le fonds de terrain sera toujours disponible pour l'agriculture advenant la cessation de l'usage non-agricole;

ATTENDU QUE les lots visés sont constitués de sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation 4 5D (Structure indésirable et/ou lente perméabilité du sol) et de sols qui sont l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, susceptibles d'améliorations 5 5WD (excès d'humidité);

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il n'existe aucun autre emplacement pour ce type d'usage sur le territoire;

ATTENDU QUE les distances séparatrices minimales relativement à l'émanation d'odeurs sont respectées;

RÉSOLUTION 2016-568

Appui à Jacques Lefebvre auprès de la CPTAQ afin d'être autorisé à utiliser à des fins autres qu'agricoles la propriété située au 188, chemin du Pont-Champagne, dans le but d'y exploiter une ferme agrotouristique, lots 4 581 443, 4 719 917 et 4 719 923, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie M. Jacques Lefebvre dans ses démarches auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'être autorisé à utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie des lots 4 581 443, 4 719 917 et 4 719 923 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 188, chemin du Pont-Champagne, dans le but d'y exploiter une ferme agrotouristique.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé, nécessitant l'investissement de moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de soins de santé, particulièrement ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant sa capacité à investir dans des programmes soutenant le développement économique, social et humain;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations se sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

ATTENDU QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac et les jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

ATTENDU QUE le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation du tabac est le plus bas (29,00 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50,00 \$);

ATTENDU QUE, de plus, le sucre consommé en trop grande quantité est contraire aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

RÉSOLUTION 2016-569

Appui au *Regroupement pour un Québec en santé* auprès du Gouvernement du Québec pour la poursuite et l'intensification des investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville de Val-d'Or appuie le *Regroupement pour un Québec en santé* dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec afin qu'il poursuive et intensifie ses investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits nuisant à la santé des Québécoises et des Québécois:

- en haussant la taxe sur le tabac, contribuant à la diminution du tabagisme;
- en instaurant une taxe sur les boissons contenant du sucre ajouté, contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

QUE le conseil de ville demande au Gouvernement du Québec d'investir les revenus ainsi créés dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur, visant la création d'environnements favorables à l'intégration de saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaite réaliser divers travaux de déboisement dans la Forêt récréative;

ATTENDU QUE des sentiers de motoneige et de quad doivent également être déplacés dans le même secteur;

ATTENDU QUE ces déplacements, ainsi que les travaux de coupe qui leur sont préalables, seront réalisés conformément aux ententes conclues entre tous les clubs utilisateurs de cette partie du territoire, soit la Ville, la Corporation des Parcs et Espaces récréatifs de Val-d'Or et la MRC de La Vallée-de-l'Or;

ATTENDU QUE la Ville est favorable à la réalisation de ces travaux de déboisement;

ATTENDU QUE la Ville souhaite toutefois que la MRC de La Vallée-de-l'Or reconnaisse le boulevard Barrette comme étant un corridor routier et qu'elle conserve par conséquent une bande boisée de 30 mètres entre la coupe forestière et cette voie de circulation;

RÉSOLUTION 2016-570

Autorisation à la MRC de La Vallée-de-l'Or de procéder à divers travaux de déboisement dans la Forêt récréative.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or est favorable à ce que la MRC de La Vallée-de-l'Or procède à divers travaux de coupe forestière dans la Forêt récréative, dont notamment à ceux requis pour déplacer des sentiers de motoneige et de quad, tel que représenté sur la carte annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or est plus spécifiquement favorable à ce que la MRC de La Vallée-de-l'Or procède au déboisement de 920 mètres de sentiers au sud de l'aire de coupe qu'elle effectue dans la Forêt récréative, conformément aux ententes conclues entre tous les clubs utilisateurs de cette partie du territoire, soit la Ville, la Corporation des Parcs et Espaces récréatifs de Val-d'Or et la MRC.

QUE la Ville de Val-d'Or demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or de reconnaître le boulevard Barrette comme étant un corridor routier et de conserver, lors de la récolte forestière, une bande boisée de 30 mètres entre la coupe et cette voie de circulation.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 325-09-16, la MRC de La Vallée-de-l'Or a dévoilé son intention de déclaration de compétence en matière de prévention des incendies afin d'assurer le service de prévention aux villes et municipalités membres;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or possède son propre service de sécurité incendie et dispose par conséquent de ressources qualifiées en cette matière et des équipements requis;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite donc se soustraire à la compétence de la MRC de La Vallée-de-l'Or relativement à la fourniture du service de prévention des incendies sur son territoire;

RÉSOLUTION 2016-571

Résolution soustrayant la Ville de Val-d'Or à l'exercice de la compétence de la MRC de La Vallée-de-l'Or en matière de prévention des incendies sur son territoire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville se soustrait à l'exercice de la compétence de la MRC de La Vallée-de-l'Or en matière de prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Val-d'Or.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2016-507, le conseil de ville a accepté l'offre de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois de lui consentir un droit d'emphytéose, débutant à la terminaison des travaux de construction du complexe sportif adjacent à la polyvalente Le Carrefour, à être érigé sur une partie du lot projeté 5 980 960 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir la durée de ce droit d'emphytéose;

RÉSOLUTION 2016-572

Résolution établissant à 75 ans la durée du droit d'emphytéose aux fins du projet de construction d'un complexe sportif.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville établit à soixante-quinze ans la durée du droit d'emphytéose devant débuter à la terminaison des travaux de construction du complexe sportif adjacent à la polyvalente Le Carrefour, sur une partie du lot projeté 5 980 960 devant être officialisé suite à une opération cadastrale sur le lot 5 695 575 du cadastre du Québec.

QUE le conseil de ville ratifie toutes les autres dispositions de l'entente relative au projet de cession dudit droit d'emphytéose à intervenir entre la Ville de Val-d'Or et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-573

Autorisation d'imposer une suspension sans solde de 5 jours à l'employé no 02063.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le conseil de ville autorise l'imposition d'une suspension sans solde de cinq jours à l'employé no 02063, en relation avec des événements survenus au cours des mois d'octobre et novembre 2016.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2016-403, la Ville de Val-d'Or appuyait la candidature de la MRC de La Vallée-de-l'Or auprès de **SPORTSQUÉBEC** pour la présentation de la Finale provinciale des Jeux du Québec à l'hiver 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer le support de la Ville dans l'organisation et la présentation de cette finale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage, dans le cadre de la présentation par la MRC de La Vallée-de-l'Or de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2019, à mettre à sa disposition, pendant toute la durée de l'événement, ses infrastructures sportives et culturelles, notamment :

- l'aréna;
- le curling;
- le chalet d'accueil de la Forêt récréative;
- les sentiers de ski de fond;
- les piscines de la Polyvalente Le Carrefour et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, pavillon Val-d'Or;
- le Théâtre Télébec et la salle Félix-Leclerc.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage également à soutenir le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019 en lui assurant la collaboration de ses différents services municipaux pour le bon déroulement des activités :

- la division des travaux publics (installation de barricades, déneigement, etc.);
- le Service sports et plein air (collaboration du personnel à l'organisation des événements);
- le Service culturel (animation auprès des athlètes, etc.);
- le Service de sécurité incendie (sécurité des plateaux).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le conseil de Ville a adopté, le 23 septembre 2016, la résolution 2016-494 mandatant l'étude Cain Lamarre pour obtenir de la Cour supérieure des ordonnances en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant l'immeuble situé au 4000, boulevard Jean-Jacques Cossette;

RÉSOLUTION 2016-574

Engagement de supporter la MRC de La Vallée-de-l'Or dans la présentation et l'organisation de la Finale provinciale des Jeux du Québec à l'hiver 2019.

ATTENDU QUE, suite à l'institution des procédures, *Les Œufs d'Or inc.* a manifesté son désir de se conformer aux objectifs des conclusions recherchées dans les procédures judiciaires, mais avec certaines modalités différentes à ce qui est inscrit dans les procédures judiciaires;

ATTENDU QUE *Les Œufs d'Or inc.* a demandé un délai de douze (12) mois pour respecter l'objectif visé par les ordonnances de procéder au démantèlement des équipements d'embouteillage d'eau et de procéder aux travaux requis pour que l'immeuble redevienne conforme au Règlement de zonage 2014-14 et au permis délivré, soit un entrepôt agricole;

ATTENDU QUE *Les Œufs d'Or inc.* a demandé que le jugement à intervenir soit consenti sans les frais de justice;

ATTENDU QUE *Les Œufs d'Or inc.* a signé un acquiescement partiel à jugement dont les conditions sont essentiellement conformes aux objectifs recherchés, sauf en ce qui concerne le délai et les frais;

ATTENDU QUE le délai demandé par *Les Œufs d'Or inc.* pour le démantèlement des équipements et la remise en conformité de l'immeuble apparaît raisonnable;

ATTENDU QUE les demandes formulées par *Les Œufs d'Or inc.* n'occasionneront aucun préjudice à la Ville et à ses citoyens;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'acquiescement partiel à jugement signé par *Les Œufs d'Or inc.* et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QU'il était néanmoins opportun que la Ville obtienne une ordonnance de la Cour supérieure afin de s'assurer que *Les Œufs d'Or inc.* respectera ses engagements et que, dans ces conditions, l'acquiescement partiel à jugement a été déposé au dossier de la Cour ce jour;

RÉSOLUTION 2016-575

Acceptation de l'acquiescement partiel à jugement intervenu dans le dossier *Ville de Val-d'Or c. Les Œufs d'Or inc.*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil de ville consent au délai de douze mois demandé par *Les Œufs d'Or inc.* pour se conformer aux conclusions recherchées dans les procédures judiciaires portant le numéro de Cour 615-17-000785-161 quant au démantèlement des équipements d'embouteillage d'eau et quant aux travaux requis pour la remise en conformité de l'immeuble quant au règlement de zonage 2014-14 et aux permis délivrés, soit un entrepôt agricole.

QUE le conseil de ville accepte un acquiescement partiel à jugement selon les modalités qui y sont inscrites.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE
Correspondance.

Lettre du ministère des Transports du Québec, informant la Ville qu'il ne renouvellera pas le contrat d'entretien des aménagements paysagers et de tonte de gazon des carrefours giratoires.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée
au public.

Période de questions réservée au public.

M. Joseph Pépin dépose une demande écrite afin que soit reconsidérée la réglementation relative à l'utilisation de roulottes installées de façon temporaire sur des terrains privés. Ceci aurait pour avantage de favoriser notamment les rassemblements familiaux, en lien avec la politique familiale de la Ville. Le maire lui indique qu'un suivi sera effectué.

M. Rénald Dubé remercie la Ville dans le dossier du déplacement des boîtes postales. Il commente aussi l'entretien et le déneigement sur les chemins Baie-Carrière et Bayview. Enfin, il dépose des photographies d'un site servant de dépotoir dans ce même secteur et demande l'intervention de la Ville. Le maire le remercie d'avoir porté cette situation à son attention et l'assure que des vérifications seront faites afin de surveiller et de prévenir telles situations.

RÉSOLUTION 2016-576

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 21 h 12.



PIERRE CORBEIL, maire



**ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**